

Torcé informations

APPEL

Le bureau du comice 2016 est à la recherche de photos des comices de 1956 et 1966. Les documents seront scannés et rendus immédiatement.

Contactez la mairie au 02.43.29.37.15

Histoire D'eau

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Vive Parence (SIAEPRVP) dont le siège est en mairie de Torcé-en-Vallée est le fruit de la fusion de différents services d'eau, à savoir : La Commune de Bonnétable, le SIAEP Boësse-le-sec, le SIAEP de Vive Parence, le SMPEP des Bretellières, soit un périmètre de distribution qui s'étend sur 17 communes et correspond à une population d'environ 23000 habitants (8400 abonnés).

Le schéma directeur du syndicat applicable à compter du 1er janvier 2015 a permis de lancer une première phase de travaux concernant le renforcement et le renouvellement de certaines conduites par la mise en œuvre d'interconnexions entre les communes de Torcé-en-Vallée, Beaufay, Briosne les sables, Bonnétable et Saint Georges du Rosay.

Les travaux concernant notre commune se situent le long de la RD25 depuis la rue de la paix jusqu'à l'entrée du bourg de Beaufay. Cette nouvelle conduite a permis d'implanter un poteau d'incendie (débit de 60 m³ minimum) à mi-chemin entre le Pavé de Torcé et le début de l'agglomération.

Le choix de réaliser la pose de conduite d'eau potable le long du réseau routier permet, non seulement de desservir des usagers de part et d'autre mais aussi d'intervenir rapidement en cas de rupture de conduite.

Le SIAEPRVP a fait le maximum pour que la gêne occasionnée auprès des usagers de la route soit le moins pénible possible en réduisant au maximum le délai d'intervention.

Merci de votre compréhension.

Agenda du 2ème trimestre

Dates	Manifestations	Organisateurs	Lieux
5-mai	Moto cross	GST	Terrain moto cross
8-mai	Repas	CCAS	Cérès
22-mai	VTT	Comité des fêtes	Terrain moto cross
4-juin	karaoké	Torcé Loisirs	Cérès
8-juin	Concours de boules	Génération mouvement	Cérès
11-12 Juin	Manifestation Comice	Comice	Cérès
17-juin	Fête de la musique	Entr'Act	Ancienne école
2-juil.	La Juillette		Village
2-juil	Fête de l'école	Asso parents d'élèves	École
3-juil.	Bric à brac & cour aux vieux papiers	Torcé Loisirs	Village
14-juil.	Méchoui	Comité des fêtes	Cérès
28-juil.	Randonnée pique-nique Cantonal	Génération mouvement	Cérès

IPNS

COMMUNE DE TORCE EN VALLEE



HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi – jeudi – vendredi:
9h00-12h00 / 16h00-18h00
Mercredi: 9h00 - 12h00

Tel: 02.43.29.37.15
mairie.torce.72@wanadoo.fr
Fax : 02.43.29.50.25

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tous les jours: 8h40 - 11h25
Fermé le mercredi
Levée : 12h00

BIBLIOTHEQUE

Mercredi 15h30 – 18h00
Samedi 10h00 – 12h00
Dimanche 10h00 – 12h00

DECHETTERIE

Lombron – « le paturail »
02.43.20.93.23

Horaires d'été

Lundi 09h00 – 12h00
Mercredi 14h00 – 18h00
Vendredi 14h00 – 18h00
Samedi 09h00 – 12h00

Les sacs jaunes sont en mairie

SERVICES D'URGENCE LE WEEK-END

Médecin : Appeler le 15
Pharmacie (service de garde) :
0810.786.759

Les nouvelles du Conseil Municipal

Du côté du service « voirie »

La saison de fauchage des bords de routes et le remblaiement des chemins est terminée, place à la tonte des pelouses et la préparation des massifs fleuris. La mise en bacs et en suspensions se fera courant avril.

Les toilettes publiques situées derrière la mairie ont été rénovées. Un nouveau WC et un système de détecteur pour la lumière ont été installés. De la faïence a été posée et de la peinture a rafraîchi les murs et le sol.

Une ligne jaune sera tracée au sol pour interdire le stationnement gênant à l'entrée de la rue des Rosiers.

Un panneau de signalisation de lieu-dit a été installé à Vaux.

Changement de personne à la voirie, Julien Pannetier est remplacé par Romain Vuillet depuis le 1^{er} Janvier dans le cadre d'un contrat d'Avenir.

En janvier, notre commune ainsi que celle de Sillé-le-Philippe ont réceptionné un nouveau tracteur d'occasion acheté selon le principe de la mutualisation entre nos deux communes. Celles-ci vont se le partager pour effectuer différents travaux et l'utiliser par période de 15 jours.



Ecole Marie Pape-Carpantier

Le directeur sera à la disposition des familles le lundi 18 avril pour l'inscription des enfants à la rentrée scolaire 2016.

Les inscriptions concernent les enfants nés en 2013. Les enfants nés en 2014 pourront être préinscrits, et seront admis à l'école selon les places disponibles.

Les parents doivent fournir :

- Un certificat d'inscription délivré en mairie
- Le livret de famille
- Le carnet de santé.

Les parents ne pouvant pas se déplacer ces jours peuvent téléphoner pour prendre rendez-vous.

02.43.23.98.67

Le contrat d'avenir c'est quoi ?

Un contrat aidé pour favoriser la formation et l'insertion de jeunes peu qualifiés et en difficultés, âgés de 16 à 25 ans. 80 % d'entre eux n'ont pas le bac. Objectif : leur permettre d'acquérir une première expérience professionnelle. Le contrat, renouvelable, peut durer trois ans.

Pour bénéficier des aides liées aux emplois d'avenir l'employeur doit s'engager à entreprendre des actions de formation pour permettre au salarié d'accéder à une qualification supérieure, et notamment de se présenter à un examen ou à un concours.

Qui finance ?

En grande partie l'État, qui, en Sarthe, débloque près de 10 millions d'euros par an. Pour le secteur privé, le financement est de 35 % du SMIC. Pour les associations, les collectivités et les établissements publics, l'aide s'élève à 75 % du taux horaire brut du SMIC, avec exonération des charges de Sécurité Sociale.

Où s'adresser ?

Les démarches pour bénéficier d'un contrat d'avenir peuvent être accomplies en se rapprochant d'un référent de mission locale proche de chez vous (ou un référent Cap emploi si le demandeur souffre d'un handicap). Si le jeune remplit les conditions pour bénéficier d'un contrat d'avenir, sa candidature sera ensuite présentée à des employeurs.

Il est également possible de se rapprocher de son conseiller Pôle emploi dans un premier temps.

Budget communal

Le conseil Municipal lors de sa réunion du 15 Mars a approuvé le compte administratif de 2015 et voté le budget 2016.

Sans rentrer dans des détails qui vous seront exposés dans une prochaine parution nous sommes en mesure de vous informer sur les travaux qui vont être entrepris cette année.

Au chapitre de la voirie: nous allons procéder à une révision de la montée de la route de la Grange ainsi qu'au recalibrage des fossés qui la bordent.

En ce qui concerne les investissements nous allons procéder

- à la mise aux normes de la climatisation de la salle Cérès,
- débuter les travaux d'agrandissement du Cimetière sur la parcelle qui avait été acquise à cet effet,
- à la réfection de la toiture de la réserve de l'épicerie,
- à la réfection complète de l'installation électrique de l'Eglise

Afin de ne pas aggraver l'endettement de notre collectivité l'ensemble de ces travaux sera entièrement auto financé.



LE MODE D'EMPLOI POUR PASSER À LA TNT HAUTE DÉFINITION ET CONTINUER À RECEVOIR VOS CHAÎNES



TOUS HD
À LA TNT HAUTE DÉFINITION

LE 5 AVRIL 2016

À CONSERVER JUSQU'AU 5 AVRIL

LE PASSAGE À LA TNT HD ÉTAPE PAR ÉTAPE

La TNT HD arrive le 5 avril. Si vous recevez la télé par l'antenne râteau, voici le mode d'emploi pour capter vos chaînes avec une meilleure qualité de son et d'image.

ÉTAPE 1

DÈS MAINTENANT

Si vous recevez la télé par l'antenne râteau, faites le test pour savoir si vous devez vous équiper.

Affichez la chaîne 7 ou 57 sur votre poste et vérifiez que le logo «ARTE HD» s'affiche.



Le logo «ARTE HD» apparaît sur la chaîne 7 ou la chaîne 57. Votre télé est compatible avec la TNT HD. Rendez-vous le 5 avril 2016 pour régler votre téléviseur et profiter de la TNT HD.



Le logo «ARTE HD» n'apparaît ni sur la chaîne 7 ni sur la chaîne 57. Votre télé n'est pas compatible avec la TNT HD. Il n'est pas nécessaire de la changer. Il suffit de vous procurer un adaptateur TNT HD (à partir de 25€).

**NE TARDEZ PAS À VOUS ÉQUIPER !
SINON VOUS NE RECEVREZ PLUS LA
TÉLÉVISION APRÈS LE 5 AVRIL.**



N'oubliez pas de faire le test sur vos postes secondaires.

Autres modes de réception de votre télé :



Câble/Satellite
Si vous recevez la télévision par câble ou satellite, renseignez-vous auprès de votre opérateur.



Box ADSL/Fibre
Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre, votre télé pourra recevoir la TNT HD.



Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur recevoirlatnt.fr ou appeler le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

POUR VOUS AIDER À PASSER À LA TNT HD.

Dans le cadre du passage à la haute définition, différentes aides existent.

Une aide à l'équipement TNT HD de 25€.

Pour les personnes dégrévées de la contribution à l'audiovisuel public (redevance) recevant la télévision exclusivement par antenne râteau. Une seule aide par foyer peut être accordée, sur justificatif d'achat.

Une assistance de proximité.

Pour les foyers composés de personnes ayant toutes plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80%, recevant la télé exclusivement par l'antenne râteau. Cette assistance permet une intervention gratuite à domicile par des facteurs.



Ils raccorderont l'équipement TNT HD préalablement acquis par le téléspectateur. Pour prendre rendez-vous, appelez le 0970 818 818.

Si, après le 5 avril, vous avez un problème de réception, des aides spécifiques existent. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : recevoirlatnt.fr ou appelez le 0970 818 818 (appel non surtaxé)

ET BIEN SÛR

n'hésitez pas à demander de l'aide à votre entourage : famille, voisins, amis, associations,...



À CONSERVER JUSQU'AU 5 AVRIL

Soirée Repas - Karaoké - Danse le 4 Juin 2016

L'association Torcé Loisirs et le Bar du Lion D'Or organisent pour la troisième fois une soirée à la salle des fêtes.

Cette manifestation est ouverte à tous ; jeunes et moins jeunes, même si l'on chante faux ou que l'on ne chante pas, vous pourrez danser, vous amuser et partager de bons moments autour d'un repas. Plus de mille cinq cents chansons vous seront proposées.



Soirée avec Marmite sarthoise 19 €
Soirée avec Plateau Repas Enfant 6 €

Entrée Sans Repas 5 €
(Entrée Gratuite pour - 12 ans)

Renseignements et Réservations avant le 15 Mai :
Torcé Loisirs : 06.18.94.10.21
Bar du Lion d'Or : 02.43.29.46.23

Association du comice Torcé 2016

Le 2 mars, l'association comice Torcé 2016 a rencontré lors d'une réunion, les membres de l'association du comice du canton de Montfort afin de faire connaissance et ainsi mettre en commun leur expérience pour la bonne organisation des festivités les 3 et 4 septembre prochain.

Après le succès de la soirée « pot au feu » de novembre dernier, le 19 mars, 185 personnes se sont réunies autour d'une soirée couscous organisée au profit de l'association du comice. L'ambiance était assurée par Bernard pour le bonheur de tous.

L'association vous rappelle que toutes personnes volontaires pour l'organisation du comice doivent se faire connaître auprès du président de l'association Marcel Charpentier que vous pouvez joindre au 02.43.29.46.85.

La commission « Embellissement et aménagement du bourg » souhaite récupérer (pour leur besoin) : du gros ruban adhésif de chantier, des planches type OSB / medium / contre-plaqué, de la peinture acrylique blanche. Si vous en avez dans votre garage et que cela ne vous sert plus, veuillez contacter Carole Marchal au 02.43.89.27.39.



Soirée couscous

Portes de la Mairie

Certains d'entre vous ont peut-être déjà remarqué que les portes d'accès de la Mairie ont été changées courant février.

Ces travaux s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle que nous avons déposée comme la loi nous y contraignait courant septembre 2015 qui recense les travaux à effectuer afin de rendre tous les établissements recevant du public accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cette programmation dite Agenda d'Accessibilité va se dérouler dans notre cas sur une durée de 5 ans.

Il nous a semblé important que notre Mairie bénéficie en premier de cette mise aux normes compte tenu de la fréquentation importante du public de notre village.

Ancienne Ecole

Dès le lendemain des élections municipales de Mars 2014 notre nouvelle équipe s'est engagée dans une réflexion sur le devenir de ce bâtiment.

Les premières discussions ont fait clairement ressortir une unanimité sur plusieurs points :

La valeur architecturale des bâtiments qui plaide pour conserver ces témoins intéressants de l'art de bâtir du 19e siècle.

L'attachement très fort des habitants de notre commune pour cette ancienne école, sensibilité que nous avons tous ressentis lors du Monument du Mois.

Ces deux constats nous ont incités à trouver une nouvelle affectation à cet ensemble immobilier en conservant l'aspect architectural initial.

Pour nous aider dans notre démarche, nous avons sollicité le concours du CAUE (Comité d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de notre département qui après plusieurs mois de travail et d'échanges a élaboré un projet de réalisation de logements locatifs. Ce projet a recueilli l'aval des membres du conseil municipal.

Compte tenu de l'état des finances de notre commune nous avons recherché un partenaire financier qui pourrait assurer le portage de ce projet. C'est ainsi que nous nous sommes tournés vers Sarthe Habitat, organisme qui réalise ce genre d'opérations sur notre département.

Aujourd'hui nous avons un accord de principe du comité directeur de Sarthe Habitat pour l'aspect financier ainsi que l'aval de Mme Richebracque, Architecte des bâtiments de France pour élargir l'entrée de la cour.

Après une phase d'études techniques qui va se dérouler au long de cette année, les travaux devraient débuter dès le début 2017 et ainsi permettre à notre vieille école de trouver une nouvelle vie.

Accueil de loisirs

Les inscriptions pour le mois de juillet auront lieu les 18-19 -20 mai auprès de Philippe PILLON.

En raison du calendrier scolaire le centre sera ouvert cet été dès le 6 juillet (vendredi 15 juillet inclus) et la première semaine d'août.

Enlèvement des poubelles

Nous constatons encore que certains bacs et sacs jaunes sont entreposés hors date d'enlèvement par le Smirgéomes. Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier, l'enlèvement des bacs et des sacs jaunes se fait le même jour, tous les 15 jours (Vous devez sortir vos ordures la veille au soir car certains secteurs sont collectés dès 6h du matin, et consulter le calendrier des collectes sur le site du SMIRGEOMES ou sur le bulletin municipal du début d'année).

Les ETOILES DE MARTINE en pleine répétition pour la préparation du gala de fin d'année qui aura lieu le samedi 25 juin à la salle mélusine de Bonnétable. Un groupe se rendra au palais des congrès du Mans le samedi 23 avril pour effectuer 2 chorégraphies lors des rencontres chorégraphiques où seront présentes une vingtaine d'écoles de danse. Les bénévoles préparent dans le plus grand secret les décors demandés par Martine pour le spectacle du 25 juin. Cette année encore Martine va nous surprendre. Nous vous attendons nombreux le 25 juin pour encourager toutes nos étoiles.

20ème Bric à Brac de Torcé le Dimanche 3 Juillet 2016

Comme chaque année, l'association « Torcé-Loisirs » organise son Bric à Brac annuel. Cette manifestation se déroulera le Dimanche 3 Juillet 2016 de 6H à 18H dans les rues du village. Le Bric à Brac est ouvert à tous, n'hésitez pas à demander votre emplacement. (2€ le mètre linéaire)

Contact et réservation : tél. 02 43 27 52 57, 06 18 94 10 21.

ATTENTION AUX ARNAQUES

Tous les prétextes sont utilisés, pour accéder aux domiciles des personnes vulnérables. Pour vous protéger, quelques règles de prudence :

- ✚ N'ouvrez pas la porte de votre domicile à n'importe qui.
- ✚ Méfiez-vous des faux employés d'EDF, de la Poste, de France Télécom, de faux policiers
- ✚ Demandez à voir la carte professionnelle de la personne se présentant à vous, même si cette dernière est en tenue d'uniforme
- ✚ Restez vigilants, envers les personnes vous proposant des calendriers ou des services à domicile.
- ✚ Quant aux appels téléphoniques, vous laissant des messages au sujet de commandes qui sont arrivées, si vous n'attendez aucune commande ne rappelez surtout pas, car ces numéros sont surtaxés et peuvent faire exploser votre facture de téléphone.

Il faut savoir que la mairie n'autorise aucun démarchage chez les habitants de la commune.

LE COMITE DES FETES

Après le concours de la chanson du 26 Mars, l'équipe prépare la randonnée VTT et pédestre du 22 Mai. De nombreux parcours sont en cours de préparation (VTT, pédestre et marche nordique). Nous espérons que beaucoup de Torcéennes et Torcéens seront au rendez-vous pour cette activité sportive ou pour une simple balade en famille. Vous pouvez choisir votre heure de départ entre 7h30 et 10 h au terrain de moto cross.



Carnaval de l'école

Les enfants de l'école ont effectué un défilé de Carnaval dans les rues du village le vendredi 5 Février 2016. De la petite section au CM2, les élèves déguisés étaient très fiers de parader sous le regard des parents et des habitants. Les élèves de maternelle avaient fabriqué des maracas ainsi que des couronnes sur le thème des moyens de transport (thème de l'année en maternelle). Un beau moment de convivialité !



Travaux de rénovation énergétique :

Attention aux artisans faussement labellisés RGE !

Les trois organismes de qualification Qualibat, Qualifelec et Qualit'EnR lancent un cri d'alarme. Ils constatent une recrudescence de l'usage abusif du label « Reconnu garant de l'environnement » (RGE) par des entreprises qui, en réalité, n'en sont pas détentrices. Cette usurpation du label RGE peut avoir de lourdes conséquences pour les particuliers floués. Financières, car les avantages, comme l'éco-Prêt à taux zéro (PTZ) ou le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) sont conditionnés à l'emploi d'un artisan RGE (voir le n° 1104 du Particulier, "Toutes les aides pour vos travaux d'économie d'énergie"). Le fisc peut alors réclamer le remboursement des avantages perçus. Le particulier court, par ailleurs, le risque que les travaux ne soient pas réalisés selon les règles de l'art.

Avant de vous engager, consultez le site rénovation-info-service. gov.fr, où sont recensées les entreprises RGE. Vérifiez aussi que le certificat de qualification de l'entreprise avec laquelle vous pensez contracter est conforme. Il doit comporter un numéro de Siret, le champ des travaux concernés et une période de validité.